

LETTRE D'ACTUALITE JURIDIQUE

Lettre électronique bimensuelle, la lettre du service juridique de l'APF offre un résumé de l'actualité juridique touchant différents domaines du droit des personnes en situation de handicap

ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Accord cadre sur l'accueil des personnes handicapées en Belgique :

L'accord-cadre signé le 21 Décembre 2011 entre la France et la région wallonne de Belgique est entré en vigueur le 1er Mars.

Cet accord vise à permettre un meilleur accompagnement, une prise en charge de qualité, la facilitation du partage de moyens humains ou matériels ainsi que le partage de bonnes pratiques.

Sera mis en place à ce titre une inspection commune franco-wallonne dirigée par l'ARS du Nord-Pas-de-Calais pour la France et de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées pour la Wallonie chargé du contrôle des établissements.

A noter que les conventions passées entre les établissements belges et les autorités administratives françaises pourront prévoir une tarification spécifique (après autorisation du ministre française en charge de la sécurité sociale)

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028714092>

BIENTRAITANCE

Rôle des ARS en matière de prévention et de lutte contre la maltraitance :

Une circulaire rappelle et actualise ce qui est attendu des ARS en matière de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Source : *CIRCULAIRE N DGCS/SD2A/2014/58 du 20 février 2014 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence des ARS*
http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/03/cir_38046.pdf

EVALUATION EXTERNE

Guide d'aide à la contractualisation avec un organisme habilité :

L'Anesm publie un guide pratique afin d'encourager les ESSMS à poursuivre leur engagement dans la démarche d'évaluation externe.

Source : http://www.anesm.sante.gouv.fr/IMG/Guide%20aide%20%C3%A0%20la%20contractualisation_27%20mars%202014.pdf

LOGEMENT

Délai de préavis pour le locataire allocataire de l'AAH :

Le locataire allocataire de l'AAH voit son préavis pour quitter son logement réduit à 1 mois.

Source : *loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové*

Nouveau formulaire de demande d'aide au logement :

Un arrêté du 17 mars 2014 fixe les modèles du formulaire « demande d'aide au logement » enregistrés respectivement sous les n° CERFA 10840*06 et CERFA 15000*01

Source : *arrêté du 17 mars 2014 fixant les modèles du formulaire « demande d'aide au logement »*

SCOLARITE

Possibilité de tenue à distance des épreuves du baccalauréat :

Un décret ouvre la possibilité de tenir à distance, au moyen d'outils de communication audiovisuelle, des épreuves, ou parties d'épreuve, du baccalauréat général, technologique et professionnel. Cette possibilité est aussi ouverte aux membres de jurys lors de la tenue des réunions de délibération dans le cadre de cet examen. Ces nouvelles modalités contribuent à la maîtrise de l'organisation de l'examen et permettent de répondre aux besoins spécifiques de certains candidats en raison notamment de leur handicap, hospitalisation, incarcération ou de leur situation géographique.

Source : Décret n° 2014-314 du 10 mars 2014 autorisant la tenue à distance d'épreuves et de réunions de jurys du baccalauréat

RESSOURCES/PRESTATIONS

Prise en compte de l'état de santé des époux dans la fixation de la prestation compensatoire :

La prestation compensatoire est fixée selon les besoins de l'époux à qui elle est versée et les ressources de l'autre ; dans la détermination des besoins et des ressources, le juge doit prendre en considération, notamment, l'état de santé des époux et leur patrimoine, tant en capital qu'en revenu.

Source : arrêt de la 1^{ère} chambre civile de la Cour de cassation en date du 5 mars 2014, n° 13-12.003

SANTE - ASSURANCE MALADIE

Nouveau formulaire d'avis d'arrêt de travail :

Un nouveau formulaire d'avis d'arrêt de travail est entré en vigueur sous le numéro CERFA 10170*05. La notice est enregistrée sous le numéro CERFA 50069#05.

Il s'agit du formulaire à adresser à sa caisse d'assurance maladie et à son employeur en cas d'arrêt maladie non lié à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

Ce formulaire pourra être obtenu auprès des organismes d'assurance maladie. Un spécimen est également disponible sur les sites internet www.ameli.fr et www.service-public.fr.

Source : Arrêté du 28 février 2014 fixant le modèle du formulaire « avis d'arrêt de travail »

INVALIDITE

Nouveau formulaire de demande de pension d'invalidité :

Un nouveau formulaire de demande de pension d'invalidité est entré en vigueur sous le numéro CERFA 11174*04. La notice est enregistrée sous le numéro CERFA 50531#04.

Ce formulaire pourra être obtenu auprès des caisses d'assurance maladie. Il sera également disponible sur les sites internet www.ameli.fr et www.service-public.fr pour remplissage à l'écran et/ou impression.

Source : Arrêté du 20 mars 2014 fixant le modèle du formulaire « demande de pension d'invalidité »

Nouveau formulaire de demande de pension d'invalidité de veuf(ve) :

Un nouveau formulaire de demande de pension d'invalidité est entré en vigueur sous le numéro CERFA 11791*03. La notice est enregistrée sous le numéro CERFA 50815#03.

Ce formulaire pourra être obtenu auprès des caisses d'assurance maladie. Il sera également disponible sur les sites internet www.ameli.fr et www.service-public.fr pour remplissage à l'écran et/ou impression.

Source : Arrêté du 20 mars 2014 fixant le modèle du formulaire « demande de pension d'invalidité de veuf(ve) »